



## Confrontée à un problème de tabagisme dans un restaurant en Guadeloupe.

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 12 janvier 2009

---

Bonjour,

J'ai été confrontée ce soir le 11 janvier 2009 à un problème de tabagisme dans un restaurant très fréquenté et excessivement cher soit dit en passant pour le standing proposé, en Guadeloupe. Il y avait des enfants. Au milieu du restaurant des jeunes se sont mis à fumer et une autre table et ainsi de suite. J'ai été le signaler au responsable qui m'a répondu avec insolence : nous avons un côté fumeur et un côté non fumeur . J'ai répondu que ce n'était pas légal. Un serveur non loin m'a répondu : au revoir, au revoir ! sur le ton ironique de bon débarras . Outrée par cette attitude j'ai pris quelques photos des fumeurs avec le nom du restaurant.

J'AIMERAIS que les clients non fumeurs soient respectés, comment me retourner contre les gérants de ce restaurants ? Merci de votre aide précieuse.

### Réponse :

Cela est d'autant plus étonnant que nos différentes visites aux Antilles ont permis de constater que la loi était particulièrement bien respectée, à l'exception des lieux de villégiature des métropolitains.

Si vous voulez éviter que ce genre de comportement ne risque de s'étendre, il vous faut rapidement demander au commissariat ou à la gendarmerie dont dépend l'établissement de constater et éventuellement sanctionner ces infractions.

Tenez-nous informés des suites données à votre requête et n'hésitez pas à faire à nouveau appel à nous pour plus de renseignements ou dans le cas où il ne serait pas donné suite à votre plainte.